

LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

NOTE DE SYNTHÈSE A L'ATTENTION DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

2024

CONTEXTE

En France, l'eau du robinet est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. A ce titre, elle fait l'objet d'un suivi permanent destiné à garantir la sécurité sanitaire des usagers. Ce contrôle est assuré par des laboratoires agréés par l'ARS (Agence régionale de santé) et a pour but de vérifier que les exigences réglementaires sont respectées à tous les stades, de la protection de la ressource, à l'eau qui s'écoule de nos robinets.

Dans ce cadre, l'ARS émet annuellement une « infofacture », une fiche informative à destination des usagers sur la qualité de l'eau qui leur est distribuée. Plusieurs paramètres y sont analysés : bactériologie, nitrates, pesticides et métabolites pertinents, fluor, perchlorates et dureté, chacun se voyant attribué une note. Cette année, la forme de l'infofacture a évolué pour intégrer un indicateur global annuel sur la qualité de l'eau distribuée. **L'indicateur global de qualité correspond au classement le plus défavorable obtenu pour l'ensemble des paramètres contrôlés.**

CONCLUSION SANITAIRE		INDICATEUR GLOBAL DE QUALITÉ	
2023 L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.		C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : PUISEUX-LE-HAUBERGER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 10 communes (ANSERVILLE, BORNEL, CHAMBLEY, CROUY-EN-THELLE, ÉCULY, PRÉSNOY-EN-THELLE, MESNIL-EN-THELLE (LE), MORANGLES, NEUILLY-EN-THELLE (LE), PUISEUX-LE-HAUBERGER), soit 27 746 personnes. Le responsable des installations est : « SYND DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEA » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		<p>BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 30 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml</p> <p>NITRATES A Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23,7 mg/L Valeur max : 32,5 mg/L</p> <p>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS C Dépassements réguliers de la limite réglementaire</p> <p>Le terme "pesticide" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l, pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l, pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur max : 0,355 microgramme/l (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes</p> <p>FLUOR A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,177 mg/L Valeur max : 0,196 mg/L</p> <p>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>PERCHLORATES Bonne qualité</p> <p>Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/l de perchlorates pour les nourissons et de plus de 15 microgramme/l pour les femmes enceintes et allaitantes.</p> <p>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3 microgramme/l Valeur max : 3 microgramme/l</p> <p>DURETÉ Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23,7 °f Valeur max : 34,6 °f</p>	
Quelques conseils			
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	ADOUCEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PROTÉ	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
Pour aller plus loin			
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaipotable.santé.gouv.fr</p>			

A : Eau de bonne qualité	<i>Pour chaque paramètre, de façon générale :</i>
B : Eau de qualité convenable	- la classe A correspond globalement à la conformité de l'eau distribuée dans l'année ;
C : Eau de qualité insuffisante	- la classe B correspond à un dépassement ponctuel d'une limite de qualité sans risque pour la santé ;
D : Eau de mauvaise qualité	- la classe C correspond à des dépassements récurrents d'une limite de qualité réglementaire mais inférieurs aux seuils sanitaires ;
	- la classe D correspond à des dépassements des seuils sanitaires ayant donné lieu à des restrictions d'usage.

Les infofactures faisant la synthèse des relevés de l'année 2023 viennent d'être éditées et doivent être jointes aux prochaines factures envoyées aux usagers du service de l'eau d'ici la fin de l'année 2024. **Pour le SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE alimenté par l'usine de Puisseux le Hauberger, la ressource se retrouve cette année en qualité C.**

PESTICIDES ET METABOLITES DANS L'EAU : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le métabolite est une molécule qui provient de la dégradation d'une molécule « mère » d'herbicide ou de pesticide. Si les produits incriminés ont été interdits depuis plusieurs années en France, les molécules mères se sont dégradées et ont parfois migré vers les ressources en eau : le métabolite est une molécule « fille » issue de cette dégradation.

Dans le cadre des analyses effectuées par l'ARS en 2023, les métabolites concernés sont les suivants :

- Chlorothalonil R471811
- Chloridazone Méthyldesphényl
- Chloridazone Desphényl

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est chargée par le ministère de la Santé de qualifier les métabolites au regard de leur risque sanitaire pour le consommateur sur la base des données disponibles (dossier d'homologation, littérature scientifique...) en métabolite pertinent ou non pertinent.

Selon la définition de l'ANSES, « *un métabolite de pesticide est pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine, dès qu'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur* ». En l'absence d'évaluation par l'ANSES, un métabolite est considéré pertinent par défaut. Un métabolite non pertinent est un métabolite qui a fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES, laquelle n'a pas conduit à le classer comme pertinent.

Quelle est la limite en pesticides à ne pas dépasser ?

Il existe deux valeurs définies par les autorités de santé :

0,1 µg/l est la **valeur environnementale** fixée pour les pesticides et métabolites par la réglementation. Ce seuil n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé. Il alerte sur le fait qu'il faut chercher à réduire la présence du composé. En cas de dépassement de cette valeur, la réglementation oblige à déclarer l'eau « non conforme » mais cette valeur n'étant qu'un seuil d'alerte, l'eau distribuée peut continuer à être consommée sans danger.

- **3 µg/l** est la **valeur sanitaire transitoire** fixée par l'ANSES. C'est LA valeur guide (définie pour chaque molécule) en-dessous de laquelle il est certain qu'il n'y a pas d'effet négatif pour la santé. Des mesures de restriction de la consommation ne s'appliquent que si la concentration en pesticides dépasse cette valeur sanitaire transitoire.
- **Pour le SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE**, l'ensemble des ressources concernées se situent entre 0,1 et 3 µg/l. **Nous n'avons jamais enregistré de concentration supérieure à 0.5 µg/l**. Si la teneur en pesticides de l'eau dépasse la valeur environnementale mais se situe en dessous de la valeur sanitaire transitoire, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Pour autant, nous rencontrons ici une première grosse **difficulté de communication envers les usagers : expliquer que l'eau est non conforme mais qu'elle peut être consommée.**

Pourquoi ne pas les avoir détecté avant ?

Les techniques de laboratoire permettent aujourd'hui de détecter des concentrations très faibles de molécules dans l'eau. Compte tenu de ces nouvelles possibilités et pour renforcer la surveillance de la qualité de l'eau distribuée, une nouvelle instruction ministérielle a allongé depuis 2020 la liste des composants recherchés dans l'eau du robinet. Les contrôles de qualité de l'eau potable se sont adaptés pour prendre en compte ces résidus de pesticides ou de métabolites qui, jusque-là, n'étaient pas recherchés. **Ces contrôles ont débuté en janvier 2021 pour les métabolites de chloridazone et en juillet 2023 pour le chlorothalonil R471811.**

L'état des lieux à ce jour repose donc sur un historique encore très récent.

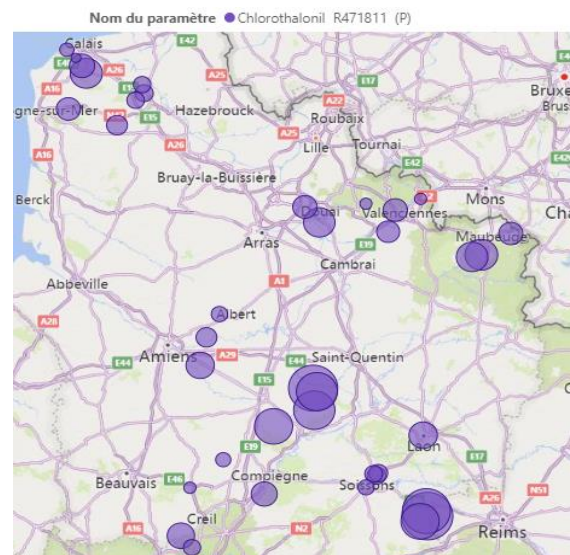
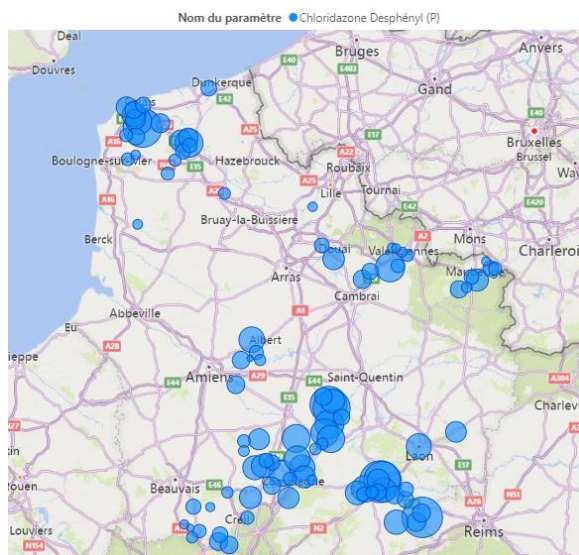
ETAT DES LIEUX DANS LE SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

Depuis l'allongement de la liste des molécules recherchées fin 2020, de nouveaux métabolites ont été détectés sur le périmètre du SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE comme partout en France. On retrouve des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil R471811, liés notamment à la culture de la betterave et du maïs.

En mai 2024, le chlorothalonil R471811 a été classé comme molécule non pertinente par l'ANSES. Ce déclassement signifie que pour cette molécule, la valeur environnementale à respecter passe d'une concentration de 0,1 µg/l à 0,9 µg/l. Ce déclassement n'est cependant pas pris en compte sur l'infrastructure de l'ARS, celle-ci se fondant sur les données de l'année 2023.

Ainsi en 2023, **100%** des communes du Syndicat des eaux du SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE présentent un indicateur global de qualité noté C. Même si l'on ne tient pas compte du Chlorothalonil R471811, 100% des communes continuent d'avoir un indicateur global noté C pour dépassement pour le Chloridazone Desphényl.

Les deux cartes des Hauts de France ci-dessous recensent la présence de ces 2 molécules dans les différentes communes gérées par SUEZ Eau France (Données ARS). La taille du cercle indique le niveau de concentration.

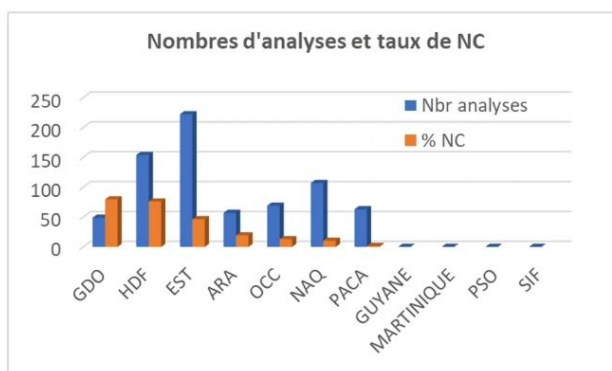


LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

NOTE DE SYNTHÈSE A L'ATTENTION DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

2024

NC du chlorothalonil R471811



TAUX DE NC :

- GDO : 80%
- HDF : 76%
- EST : 46%

Pour la région Parisienne(PSO et SIF), les analyses des métabolites de chloridazone et chlorothalonil ne sont pas encore recherchés par les ARS qui explique l'absence de donnée.

Pour les chloridazones, la Valeur Sanitaire Transitoire est de 3 µg/l. Sur l'ensemble des analyses réalisées depuis 2021 sur le périmètre du SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE, 100% des analyses respectent la Valeur Sanitaire Transitoire.

LE SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE : UN TERRITOIRE DÉJÀ PRÊT À FAIRE FACE AUX MÉTABOLITES

Les métabolites de chloridazone pourront être traités par l'unité de traitement de l'usine de Puiseux le Hauberger pour la distribution d'eau sur le SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE.

Nous avons prévu en septembre 2024 de remplacer les charges de CAG (Charbon actif en grains) des trois filtres pour mieux traiter les métabolites de chloridazone.

Des analyses régulières de chloridazone desphényl (3 à 4 par an) devront être faites pour suivre la percée des CAG et leur remplacement. Selon le Cirsee, centre d'essai de Suez, le temps de Percée des charbons qui détermine le remplacement des charbons varie en 12 et 18 mois. Cette variation dépend de la charge Organique de l'eau des forages et du taux de pesticides, chaque eau a un temps de percée différente.

Le chlorothalonil R471811 étant non pertinent et ayant des valeurs inférieures à 0.9 µg/l, seuil de vigilance, ne sera pas suivi.

LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SI DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

NOTE DE SYNTHÈSE A L'ATTENTION DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU

2024

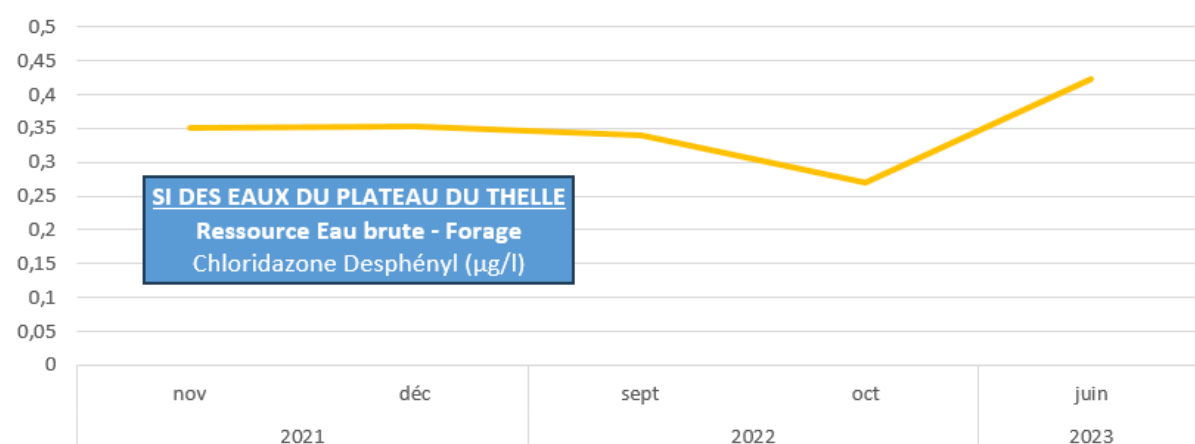
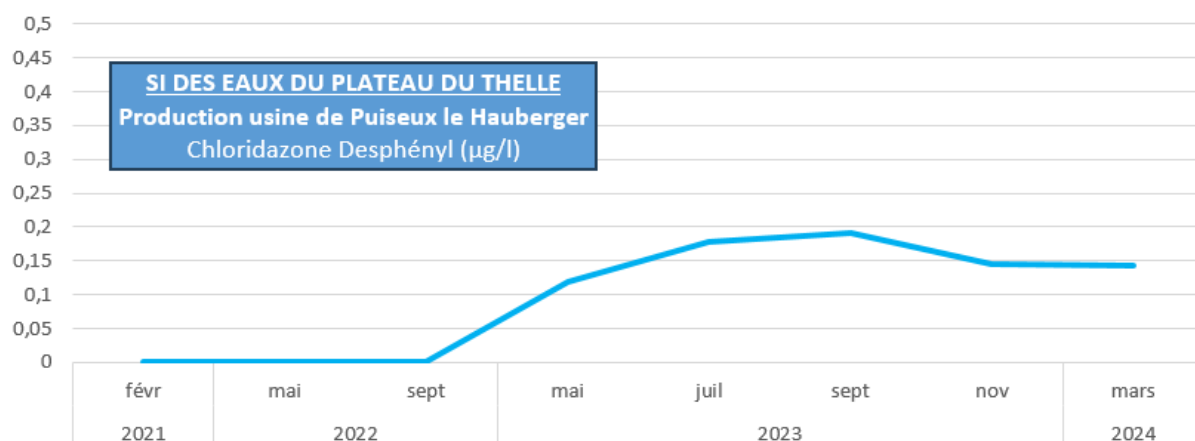


Tableau de suivi : Chloridazone desphényl – Pertinent (P)

Commune	Nom PSV	Type de surveillance	Type d'eau	Date	Nom du paramètre	Valeur	Unité
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	22/02/21	Chloridazone Desphényl (P)	0	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	30/05/22	Chloridazone Desphényl (P)	0	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	29/09/22	Chloridazone Desphényl (P)	0	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	31/05/23	Chloridazone Desphényl (P)	0,119	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	03/07/23	Chloridazone Desphényl (P)	0,177	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	29/09/23	Chloridazone Desphényl (P)	0,191	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	29/11/23	Chloridazone Desphényl (P)	0,146	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	20/03/24	Chloridazone Desphényl (P)	0,143	µg/litre

Tableau de suivi : Chlorothalonil R471811 – Non Pertinent (NP) depuis mai 2024

Commune	Nom PSV	Type de surveillance	Type d'eau	Date	Nom du paramètre	Valeur	Unité
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	29/09/23	Chlorothalonil R471811 (NP)	0,279	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	29/11/23	Chlorothalonil R471811 (NP)	0,355	µg/litre
PUISEUX-LE-HAUBERGER	Puisseux Le Haubergeur Station De Traitement	Contrôle Sanitaire	PRODUCTION	20/03/24	Chlorothalonil R471811 (NP)	0,486	µg/litre